

Réunion du 12 avril 2024

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### COMMISSION

---

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

#### OBJET

---

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - BUDGET PRÉVISIONNEL  
2024

#### RAPPORT

---

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF), situé 10 rue Souham à TULLE est un établissement public non personnalisé géré par le Département de la Corrèze.

Cet établissement accueille des mineurs et jeunes majeurs orientés par le service de l'aide sociale à l'enfance ainsi que des parents avec leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans. Il assure une prise en charge matérielle, éducative, scolaire et médicale pour les mineurs et les jeunes majeurs, ce qui en fait un élément indispensable de la politique d'aide sociale à l'Enfance du Département. Son équipe pluridisciplinaire très investie accompagne les personnes vulnérables dans la parentalité et favorise leur réinsertion sociale.

Le CDEF s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique départemental de la protection de l'enfance du département et dispose d'une capacité globale de 39 places. L'accueil est assuré 365 jours par an (24h/24h).

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil et de mieux répondre aux besoins liés à l'âge, l'ouverture d'un second site, à Brive, permet désormais de mieux répondre à une forte demande et d'offrir à des enfants plus jeunes des conditions d'accueil bien plus favorables à leur bien-être et à leur développement que ne le permettait la mixité des publics à Tulle.

Cette nouvelle organisation permettra également d'améliorer le taux d'occupation des places autorisées.

#### I - ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

En 2024, **39 places sont installées** et l'activité prévisionnelle est arrêtée à hauteur de **12 200 journées**, soit un taux d'occupation moyen prévisionnel de **85,47 %**.

<b>Prévisionnel 2024</b>		
<b>Unités</b>	<b>Nombre de journées</b>	<b>Taux d'occupation</b>
U.V. Tulle (ados)	5 700	86,52%
U.V. Brive (pré ados)	1 850	84,24%
U.V. Famille	4 650	84,70%
<b>Total en journées</b>	<b>12 200</b>	<b>85,47%</b>

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est présentée en équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 644 597,22 €.

<b>Investissement : EMPLOIS</b>	<b>Réel 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Réel 2023</b>	<b>BP 2024</b>
Réductions de fonds propres (13)	53 512,00	53 516,00	53 515,09	34 700,00
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé (20 /21)	145 512,85	211 600,00	86 133,36	190 000,00
Immob. en cours (2315) (Excédent prévisionnel)		243 489,22		419 897,22
<i>Résultat d'investissement de l'exercice (excédent)</i>			293 398,07	
Résultat cumulé antérieur à reporter (déficit)				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>199 024,85</b>	<b>508 605,22</b>	<b>139 648,45</b>	<b>644 597,22</b>
<b>Investissement : RESSOURCES</b>	<b>Réel 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Réel 2023</b>	<b>BP 2024</b>
Augmentation des fonds propres (10)	11 708,67	120 000,00	121 540,45	17 000,00
Dotations aux provisions (15)		193 475,00	193 475,00	138 900,00
Amortissements des immobilisations (28)	95 281,89	121 031,07	118 031,07	121 200,00
<i>Résultat d'investissement de l'exercice (déficit)</i>	-92 034,29			
Résultat cumulé antérieur à reporter (excédent)	166 133,44	74 099,15	74 099,15	367 497,22
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>273 124,00</b>	<b>508 605,22</b>	<b>507 145,67</b>	<b>644 597,22</b>

Les emplois enregistrent principalement la subvention d'investissement (34 700 €) et les acquisitions d'immobilisations (prévisionnel de 190 000 €).

Les ressources enregistrent principalement le FCTVA (17 000 €), la provision pour risques et charges (138 900 €) corrélativement à la subvention du Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance (CDPPE) (action 24 non réalisée) perçue en 2023 et les amortissements des immobilisations (121 200 €).

Les projets d'investissement sollicités pour l'année 2024 dont le détail figure ci-après, s'élèvent à 190 000 € :

Opération	Montant	Durée amortissement	Taux	Annuité amortissement n+1
Logiciels, licences	15 000,00 €	20	5%	750,00 €
Travaux divers (installation caméra,...)	29 500,00 €	15	7%	1 966,67 €
Renouvellement chaudière	53 000,00 €	15	7%	3 533,33 €
Equiperment chaufferie	30 000,00 €	10	10%	3 000,00 €
Véhicule 7 places	24 000,00 €	7	14%	3 428,57 €
Matériel informatique	5 500,00 €	5	20%	1 100,00 €
Rénovation locaux AM	20 000,00 €	15	7%	1 333,33 €
Petit matériel et outillage	5 000,00 €	5	20%	1 000,00 €
Renouvellement mobilier hébergement	3 000,00 €	10	10%	300,00 €
Petit électroménager	1 000,00 €	1	100%	1 000,00 €
Divers	4 000,00 €	5	20%	800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>190 000,00 €</b>			<b>18 211,90 €</b>

Ces projets d'investissement sont établis en cohérence avec :

- ✓ Le rapport de la dernière Commission de Sécurité du 1<sup>er</sup> mars 2022 prescrit différents travaux à réaliser (Isolation de la cave, résistance au feu des parois et portes de l'escalier principal, ferme-portes sur l'accès à la cuisine et les locaux à sommeil, ...).
- ✓ La mission d'étude préliminaire en cours pour la définition technico-économique d'un programme de travaux pour la sobriété énergétique et la sécurisation du CDEF.
- ✓ L'ouverture du site de BRIVE : acquisition d'un véhicule 7 places,
- ✓ La rénovation du site de Tulle (travaux de réparation portes, fenêtre, chaudière, renouvellement mobilier...).

### III – SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### a) Charges d'exploitation :

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M22, les charges sont présentées et votées en trois groupes.

CHARGES D'EXPLOITATION	Exécutoire 2023	Réalisé 2023	B.P. 2024	Variation BP 2024/Exécutoire 2023	
<b>Groupe 1</b> - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	298 900,00	<b>234 160,39</b>	<b>303 378,00</b>	4 478,00 €	1,91%
<b>Groupe 2</b> - Dépenses afférentes au personnel	2 255 025,00	<b>1 926 275,03</b>	<b>2 613 714,00</b>	358 689,00 €	18,62%
<b>Groupe 3</b> - Dépenses afférentes à la structure	388 085,00	<b>366 507,78</b>	<b>329 110,00</b>	-58 975,00 €	-16,09%
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 942 010,00 €</b>	<b>2 526 943,20 €</b>	<b>3 246 202,00 €</b>	<b>304 192,00 €</b>	<b>12,04%</b>

Les charges de fonctionnement pour l'exercice 2024 sont proposées à hauteur de 3 246 202,00 €, soit un dépassement par rapport au prévisionnel 2023 de 304 192 €.

- Le **groupe 1** correspond aux **dépenses d'exploitation courante et aux services extérieurs** : l'augmentation de 69 217,61 € par rapport au réalisé 2023 s'explique principalement par l'inflation des coûts des énergies, des carburants, de l'alimentation et de l'ouverture de Brive en année pleine. Les dépenses de ce groupe sont par ailleurs directement liées à l'activité prévue à hauteur de 12 200 journées contre 9 706 en 2023.

- Le **groupe 2** correspond aux **charges afférentes au personnel** : Il est proposé à hauteur de 2 613 714,00 €, soit un dépassement par rapport au prévisionnel de 358 689 € qui s'explique par :

L'impact de dispositions réglementaires :

- ✓ La revalorisation du travail de nuit (33 078 €) ;
- ✓ L'augmentation "allocation chômage" pour tenir compte des "en cours" (30 000 €) ;
- ✓ L'augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier (25 835 €) ;
- ✓ L'augmentation de la valeur du point en année pleine (17 692 €) ;
- ✓ L'augmentation d'un point du taux de cotisation de la CNRACL (12 324 €) ;
- ✓ La revalorisation de l'indemnité des dimanches et jours fériés (11 906 €).

L'impact de mesures nouvelles :

- ✓ Le coût en année pleine des postes prévus au tableau des effectifs pour le site de BRIVE en 2023 (180 000 €) ;
- ✓ L'augmentation du temps de travail de la psychologue +0,5 ETP (20 865 €) ;
- ✓ La création d'un poste (contrat de projet) en renfort sur l'administration à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, soit + 0,50 ETP (19 570 €).

Les deux dernières mesures sont intégralement compensées par une recette en atténuation en provenance du fonds FSE (cf. appel à projet en cours).

Le tableau des effectifs du personnel sollicité pour 2024 est de 52,5 ETP (équivalents temps plein) qui se décompose comme suit :

- ✓ 44 ETP de personnel permanent ;
- ✓ 5,50 ETP de personnel non permanent (crédits de remplacement)
- ✓ 3 contrats d'apprentissage.

EFFECTIFS CDEF	Nombre d'ETP 2022	Nombre d'ETP 2023 (*)	Réalisé 2023	Nombre d'ETP 2024
DIRECTION / ENCADREMENT	1	1	1	1
ADMINISTRATION / GESTION	2	2	2	2
SERVICES GENERAUX / NUIT / RESTAURATION	11,5	10,9	11,49	15
SOCIO-EDUCATIF	21	21,66	17,39	24
PARAMEDICAL	1,5	1,5	1,5	2
<b>TOTAL PERSONNEL PERMANENT</b>	<b>37</b>	<b>37,06</b>	<b>33,38</b>	<b>44</b>
Remplacements	8,83	7	5,29	5,5
Contrat d'apprentissage	3	3	2,15	3
<b>TOTAL PERSONNEL NON PERMANENT</b>	<b>11,83</b>	<b>10</b>	<b>7,44</b>	<b>8,5</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>48,83</b>	<b>47,06</b>	<b>40,82</b>	<b>52,5</b>

(\*) Pour mémoire, les 4,5 ETP (personnels éducatifs) prévus au BP 2023 pour le site de BRIVE n'avaient été budgétés que sur 6 mois.

- Le **groupe 3** correspond aux **charges afférentes à la structure** : Ce groupe affiche une économie de 58 975 € par rapport au prévisionnel 2023 qui s'explique principalement par :

- ✓ La résiliation des baux d'appartements sur TULLE (ancien dispositif des ARJF).
- ✓ La constitution d'une provision pour risque (cf. action 24 du CDPPE non mise en œuvre au sein de l'établissement) moins importante que celle constituée en 2023.

b) - Recettes d'exploitation :

PRODUITS D'EXPLOITATION	Exécutoire 2023	Réalisé 2023	B.P. 2024	Variation BP 2024/Exécutoire 2023	
				Montant	Taux
<b>Groupe 1</b> - Produits de la tarification et assimilés	2 466 000,00	<b>2 438 000,00</b>	<b>2 566 300,00</b>	100 300,00 €	4,11%
<b>Groupe 2</b> - Autres produits relatifs à l'exploitat	41 000,00	<b>141 022,61</b>	<b>35 500,00</b>	-5 500,00 €	-3,90%
<b>Groupe 3</b> - Produits financiers et produits non	173 908,60	<b>246 520,98</b>	<b>84 700,21</b>	-89 208,39 €	-36,19%
<b>TOTAL GENERAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 680 908,60 €</b>	<b>2 825 543,59 €</b>	<b>2 686 500,21 €</b>	<b>-139 043,38 €</b>	<b>-4,92%</b>

Les recettes de la section de fonctionnement sont assurées pour l'essentiel par la recette d'hébergement, versée sous forme de **dotation globale** provenant du budget principal du Département. Elles sont sollicitées pour 2024 à hauteur de **2 566 300 €**.

Le **groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation**, est présenté à hauteur de 35 500 € pour tenir compte des compensations financières de quelques établissements au titre de la mutualisation du temps syndical, des remboursements d'indemnités journalières et des remboursements des cotisations salariales et patronales pour un agent en position de détachement.

Le **groupe 3 - Produits financiers et non encaissables**, fait apparaître un prévisionnel à 84 700,21 € sur la base :

- ✓ De la quote-part de la subvention d'équipement (opération d'ordre) qui enregistre à compter de 2024 une diminution de plus de 18 000 € (34 700 € au lieu de 53 516 €)
- ✓ Une recette d'un montant de 50 000,21 € prévue au titre des fonds FSE (cf. appel à projets), laquelle vient compenser le coût supplémentaire de 2 postes (+0,5 ETP de Psychologue et 0,5 ETP de chargé de mission).

c) Tableau de calcul de la dotation et du tarif :

C.D.E.F		Budget Exécutoire 2023	Proposition B.P. 2024	Variations	Variations en %
A	Total des charges d'exploitation	2 942 010,00 €	3 246 202,00 €	304 192,00 €	10,34%
B	Produits en atténuation	214 908,60 €	120 200,21 €	-94 708,39 €	-44,07%
C	Reprises sur le compte 111	193 475,00 €	138 900,00 €	-54 575,00 €	-28,21%
D	(+/-) Reprise de résultat (comptes 110 ou 119)	67 626,40 €	420 801,79 €	353 175,39 €	522,24%
	Total à prendre en compte = A-B-C+ou-D	<b>2 466 000,00 €</b>	<b>2 566 300,00 €</b>	100 300,00 €	4,07%
<b>Dotation Globale de Financement</b>					
<b>Nombre de journées</b>		11 450	12 200	750	6,55%
<b>Prix de journée moyen de l'année</b>		<b>215,37</b>	<b>210,35</b>	-5,02	-2,33%

Reprises d'excédent :

Le compte administratif 2023 ayant dégagé un excédent de 559 701,79 €, l'affectation sur l'exercice 2024 sollicitée par l'établissement a été validée par l'autorité de tarification ainsi qu'il suit :

- ✓ 138 900 € au financement de mesures d'exploitation (compte 111) ;
- ✓ 420 801,79 € en report à nouveau (compte 110).

Ainsi, le montant de la dotation globale sollicité pour 2024 serait de 2 566 300 €, soit un prix de journée moyen de 210,35 €.

Le budget prévisionnel 2024 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille se décompose en deux sections de la façon suivante :

<b>B.P. 2024</b>	<b>Crédits de paiements 2023 DEPENSES</b>	<b>Crédits de paiements 2023 RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>644 597,22 €</b>	<b>644 597,22 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 246 202,00 €</b>	<b>3 246 202,00 €</b>

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 28 mars 2024

Pascal COSTE